

# Catégorie

## Accompagnement du patient pendant et après le cancer

### PAD : Point d'Accès au Droit, une permanence juridique gratuite à l'Institut Bergonié

INSTITUT BERGONIÉ, CLCC de Bordeaux

Auteurs : N.PORTOLAN, G.WILKINS

#### Synthèse

L'incidence du cancer n'a cessé de croître ces dernières décennies. Au-delà des inégalités face à cette maladie, on a pu observer, grâce aux progrès thérapeutiques, une nette amélioration de la survie. Ce phénomène a des conséquences multiples, le cancer affecte aussi bien l'organisation sociale, familiale, économique, ou professionnelle. Le patient et sa famille face à cette déstabilisation soudaine sont porteurs de nombreux questionnements juridiques. Ce constat s'est concrétisé par la mise en place à l'Institut Bergonié d'un Point d'Accès au Droit.

La prise en charge globale des patients reste la plus-value des CLCC. Pour répondre aux questionnements individuels des patients quant à la transmission de leur patrimoine, de l'accès à l'emprunt, avec le PAD, l'Institut Bergonié vient ainsi compléter l'offre déjà en place autour des traitements et des soins de support.

Cette nouvelle offre de service permet de répondre à un besoin réel des patients et de leurs proches.

#### Contexte

Les patients traités pour un cancer ont de nombreuses questions juridiques pendant et après leurs parcours de soins. Les thématiques varient de l'accès aux droits, droit de la famille, droit du travail, l'accès aux crédits bancaires etc.

La mise en place d'un Point d'Accès au Droit (PAD) : permanence juridique avec consultations d'avocats gratuites / mensuelles, et accessible à tous les moments du parcours de soins des patients est un nouveau service répondant à un besoin réel des patients et de leurs proches.

#### Objectifs

- Mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'accès aux informations et conseils juridiques.
- Engagement et implication d'un groupe de travail pluri-professionnel : Bâtonnat de Bordeaux, CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Gironde), Institut Bergonié.
- Etre en lien avec le Plan Cancer incitant à accompagner l'information sur :
  - "une priorité au maintien et au retour à l'emploi" : droit du travail
  - "améliorer l'accès aux assurances et crédits" : droit à l'oubli

#### Moyens et méthodes employés pour l'élaboration et la diffusion

##### Elaboration :

- Etat des lieux par le service social d'un questionnaire juridique récurrent et pointu des patients et proches.
- Collaboration dans le cadre du lien Ville-Hôpital avec le Bâtonnat.
- Création d'un COPIL : Bergonié + Bâtonnat + CDAD.
- Signature convention fin 2017 pour 10 permanences + 2 conférences grand public.

##### Diffusion :

- **En interne**, l'information a été détaillée aux salariés pour les informer et les inviter à en faire part aux patients ; via notre bulletin mensuel, agenda et intranet ; des affiches et flyers disposés dans tous les lieux d'accueil des patients.
- **En externe**, l'affiche a été communiquée sur notre site internet et réseaux sociaux pour inviter les patients de Bergonié et diffusée par le Bâtonnat.

Un article paraîtra dans notre revue Bergonews en novembre éditée à 15 000 exemplaires.



**INNOVER**,  
c'est aussi faciliter l'accès à  
l'information pour les patients

PAD/ Point d'accès au Droit. Des permanences juridiques gratuites à destination des patients de l'Institut Bergonié

#### Bénéfices pour les patients et/ou salariés

##### Pour les patients :

- Soulagement dans leurs questionnements juridiques.
- Amélioration de l'accès au droit.
- Informations et conseils spécialisés.
- Orientation et adressage vers un interlocuteur spécialisé si poursuite de la démarche.

##### Pour les salariés :

- Sensibiliser les médecins des centres aux questionnements juridiques des patients et de leurs familles.
- Mobilisation des professionnels internes sur l'orientation vers une information spécialisée et individualisée des patients.